

ÉCOLE L'ÉTINCELLE / TROIS-SAISONS

Centre de services scolaire des Découvreurs



Procès-verbal

RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

LE MARDI 19 OCTOBRE 2021

À 19H00 HEURES

LOCAL D'ANGLAIS DE L'ÉTINCELLE

Étaient présents :

Aline Bélair, parent
Caroline Fortier, enseignante
Geneviève Charest, parent
Isabelle Duclos, personnel de soutien
Maude Lortie, enseignante
Myriam Bérubé, parent
Pascale Perron, service de garde
Steeve Fortier, parent
Esther Gilbert, enseignante
Emmanuelle Goyette, enseignante
Valérie Massicotte, parent
Fannie Pedneault, parent

Étaient absents :

Pascale Vézina, professionnelle
Reine Victoire Kamyap, parent
Valérie Leclerc-Massicotte, parent

Étaient également présentes :

Isabelle Doré, directrice
Julie Rodrigue, directrice adjointe (remplaçante)

Ordre du jour (amendée)

C.E.21-22-01

- 1.1. Ouverture de la réunion
- 1.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Acceptation et suivis au procès-verbal de la séance du 21 septembre 2021
- 1.4. Élection à la présidence et vice-présidence
- 1.5. Élection à la trésorerie
- 1.6. Rapports et documentation transmise :
 - 1.6.1 Direction de l'école
 - 1.6.2 Représentante au comité de parents
 - 1.6.3 Service de garde
 - 1.6.4 Passerelle entre les deux pavillons

Points faisant l'objet d'une discussion, d'une proposition ou d'une décision conformément à la loi et aux règles de régie interne.

- 1.7. Règles de régie interne Conseil d'établissement (document joint)
- 1.8. Calendrier des séances (document joint)
- 1.9. Formation des membres du CE
- 1.10. Budget de fonctionnement du CE
- 1.11. Sorties et activités éducatives (document sur place)
- 1.12. Planification des contenus en orientation scolaire et professionnelle (document joint)
- 1.13. Planification des contenus obligatoires en éducation à la sexualité (document sur place)
- 1.14. Budget initial 21-22 (document joint)
- 1.15. Vente T-shirt école
- 1.16. Projet Hockey avec la Polyvalente de l'Ancienne-Lorette

Points faisant l'objet d'une information

- 1.17 Correspondance
- 1.18 Questions des membres et du public
 - 1.18.1 Questionnement pour la circulation et le stationnement aux abords de l'école
- 1.18 Levée de l'assemblée

1.1. Ouverture de la réunion

QUORUM

Un tour de table fut réalisé avec l'intention de permettre une présentation de tous les membres du conseil d'établissement.

1.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Doré fait la lecture de l'ordre du jour. Elle explique pourquoi elle assume la prise en charge de la réunion alors que les postes à la présidence seront mis en élection. Mme Doré fait part de l'ajout au point 1.16 de la discussion sur le projet de hockey en partenariat avec la Polyvalente de L'Ancienne-Lorette. Monsieur Fortier demande un ajout concernant la circulation automobile et le stationnement aux abords de l'école.

<u>C.E.21-22-01</u>	<i>Il est proposé par Geneviève Charest, appuyée par Mme Esther Gilbert, d'adopter l'ordre du jour tel que modifié. – Adopté à l'unanimité</i>
---------------------	--

1.3. Acceptation et suivis au procès-verbal de la séance du 21 septembre 2021

Mme Charest souligne une erreur au point 8.9 alors qu'il manque un marqueur de ponctuation. Mme Bérubé souligne une erreur de ponctuation au point 8.4.1.

<u>C.E.21-22-02</u>	<i>Il est proposé par Mme Aline Bélair, appuyé par M. Fortier, d'adopter le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2021 tel que modifié. – Adopté à l'unanimité</i>
---------------------	---

1.4. Élection à la présidence et vice-présidence

Mme Doré mentionne que les rôles à la présidence doivent absolument être assumés par des membres parents du conseil d'établissement. Il en va de même pour le rôle de vice-président et de trésorier. Mme Doré explique le rôle de la présidence en nommant que cela consiste à préparer l'ordre du jour conjointement avec la direction afin de faire quelques ajustements au besoin et de le transmettre aux membres. Le président se doit également d'assumer l'animation des séances en veillant au respect des règles de régie interne du conseil d'établissement. Mme Doré se propose à la présidence des élections.

<u>C.E.21-22-03</u>	<i>Il est proposé par Mme Caroline Fortier, d'élire Mme Geneviève Charest au poste de présidence du conseil d'établissement. Adopté à l'unanimité</i>
---------------------	---

Mme Charest accepte le mandat de présidence.

<u>C.E.21-22-04</u>	<i>Il est proposé par Mme Lortie, d'élire Mme Aline Bélair au poste de vice-présidence du conseil d'établissement. – Adopté à l'unanimité</i>
---------------------	---

Mme Bélair accepte le mandat de vice-présidence.

1.5. Élection à la trésorerie

Mme Fannie Pedneault se propose au rôle de trésorerie.

1.6. Rapports et documentation transmis :

1.6.1 Direction de l'école

Mme Doré fait un retour sur les photos scolaires en mentionnant avoir vécu une belle expérience pour les photos. D'ailleurs elle mentionne que la météo était clémente pour la prise de photos notamment au pavillon de Trois-saisons. Mme Lortie mentionne la rapidité de la prise de photos. Elle remet en question les résultats des photos alors que peu de poses ont été prises. Elle reconnaît toutefois l'efficacité de la photographe alors que cela est moins contraignant dans le temps. Mme Fortier mentionne avoir apprécié les poses plus naturelles en prenant les photos à l'extérieur. Mme Pedneault demande si les parents bénévoles avaient été trouvés. Mme Doré répond à l'affirmative.

Mme Doré fait un retour sur la situation de la crise sanitaire. Aucun cas de covid-19 n'a été déclaré dans les deux pavillons. L'ajout de tests de dépistage rapide est maintenant effectif. Certains membres du personnel seront d'ailleurs formés pour effectuer l'administration du dépistage rapide à même l'établissement scolaire. Les parents ont reçu des formulaires de consentement. Les formulaires doivent être signés pour que le dépistage rapide soit réalisé auprès de leur enfant si des symptômes sont présents. Mme Doré présente le protocole pour l'administration du test en mentionnant que c'est un protocole estimé à environ 30 minutes. Les intervenants devant d'abord se vêtir avec les équipements de protection et procéder au retrait de l'élève symptomatique. Puis, ils doivent faire passer le test de dépistage rapide et attendre un délai de 15 minutes pour la lecture du résultat. Si le résultat est négatif l'enfant est invité à réintégrer son groupe classe. Advenant la confirmation d'un résultat positif, l'enfant est retourné à la maison et invité à se présenter dans un centre de dépistage avec ses parents. Chez les élèves du préscolaire, les parents seront contactés avant l'administration du test dans l'objectif de rassurer l'enfant. En cas d'inconfort majeur, l'enfant du préscolaire sera retiré et devra aller passer le test avec ses parents.

Les travaux du pavillon de Trois-saisons sont presque terminés et il ne reste que des travaux mineurs. Certains membres ont soulevé le coup de cœur pour l'éclairage plus tamisé dans l'ensemble de l'école.

Mme Doré réitère que nous sommes une école « bouge aux cubes » depuis l'année dernière, les élèves bénéficient de plusieurs activités.

1.6.2 Représentante au comité de parents

Le nombre de cas de covid-19 est très bas dans l'ensemble du centre de services scolaire. En lien avec la qualité de l'air, plus d'informations seront transmises pour les détecteurs de CO2.

Les tests en lien avec la présence du plomb dans l'eau sont terminés.

L'implantation de nouvelles classes de maternelle 4 ans se poursuit.

1.6.3 Service de garde

Les postes au service de garde sont presque tous comblés. Nous avons un éducateur qui est l'entraîneur de l'équipe de basket-ball de l'école.

1.6.4 Rapport de la présidente

La présidente a une discussion avec un membre du conseil de quartier. Il y a proposition de mettre des pancartes pour inviter les parents à s'exprimer sur l'enjeu du déneigement de la passerelle afin d'utiliser les médias pour dénoncer la problématique. Une pétition a été faite par le passé, mais elle est demeurée sans résultat. Le déneigement de la passerelle demeure discutable alors que les dimensions ne sont pas un enjeu puisqu'elles sont comparables à celles d'une passerelle dans un autre établissement scolaire où le déneigement est réalisé.

Points faisant l'objet d'une discussion, d'une proposition ou d'une décision conformément à la loi et aux règles de régie interne.

1.7 Règles de régie interne Conseil d'établissement (document joint)

Mme Doré revient sur la distinction entre l'approbation et l'adoption. Il y a des sujets où le conseil est consulté pour émettre un avis sur un dossier sans que cet avis soit décisionnel. La direction est présente aux séances, elle participe activement, mais elle ne peut voter. Les membres parents ont un mandat de deux ans, les représentants des membres du personnel ont un mandat d'un an et la présidence est votée pour un mandat d'un an. Il est mentionné que toute modification à l'ordre du jour doit être préférablement transmise préalablement à Mme Charest (présidente) ou à Mme Doré (directrice). Le quorum est un élément essentiel à la tenue de l'assemblée. Mme Doré réitère l'importance de confirmer la présence à Mme Marjorie Arcand (secrétaire d'école) qui envoie les convocations. Les décisions doivent être prises dans le meilleur intérêt des élèves. Mme Doré revient sur l'article 14 qui stipule que toute proposition n'a pas le besoin d'être appuyée. *Mme Perron propose que la phrase stipulant ainsi soit retirée pour reconduire la formule utilisée soit d'avoir un membre qui propose puis un membre qui appuie. La proposition est adoptée à l'unanimité.* La participation du public aux séances est permise, mais encadrée dans le temps pour veiller à la tenue de l'assemblée. Mme Doré a procédé à l'ajout de l'article sur la tenue des séances en mode virtuelle. Une erreur de syntaxe est repérée est modifiée pour faire la lecture de l'article comme suit. Article 22 : « (...) un avis sera placé dans l'infoparent, si un parent souhaitait assister à la rencontre il devrait en faire la demande au secrétariat (...) ». Une modification à l'article 21 est suggérée par Mme Charest afin d'être lue comme suit. Article 21 « Des frais de 0,50\$ la page sont chargés à toute personne autre qu'un membre du conseil ou du centre de services pour des extraits du registre des procès-verbaux. L'article 23 portant sur les frais de gardiennage est discuté par les membres afin de reconduire le montant préalablement établi des frais de garde. Mme Bélair fait une demande concernant l'achat des collations pour les membres du conseil. Mme Doré fait alors la lecture des dépenses admissibles au budget. Parmi celles-ci, elle nomme les frais de gardiennage, les frais de transport à titre de références. Il a un surplus budgétaire perceptible cette année en raison des économies réalisées par les années passées. Il a donc la possibilité pour des membres d'assister à des congrès si ces derniers sont en lien avec le rôle de membre du conseil d'établissement tout comme toute autre activité de formation. Mme Duclos propose que le montant ne soit pas fixé alors que le budget est moins limité cette année. Mme Goyette propose une rémunération de 10\$ de

l'heure pour les frais de gardiennage. Aucune proposition n'est émise pour les frais de kilométrage. La date du document de référence devra être changée alors qu'elle indique 2018.

<u>C.E.21-22-06</u>	<i>Il est proposé par Mme Pascale Perron, appuyé par Mme Myriam Bérubé, d'adopter les règles de régie interne du conseil d'établissement tel que modifié. – Adopté à l'unanimité</i>
---------------------	--

1.8 Calendrier des séances (document joint)

Les rencontres auront lieu à l'Étincelle pour l'accessibilité des locaux. Mme Fortier propose que les séances de janvier, février et mars soient réalisées en mode virtuelle. La séance de novembre aura lieu à l'Étincelle ainsi que les séances suivantes à partir du mois d'avril. Une erreur dans la date d'une séance a été soulevée par Mme Perron, elle sera corrigée.

<u>C.E.21-22-07</u>	<i>Il est proposé par Aline Bélair, appuyée par Mme Esther Gilbert, d'adopter le calendrier des séances tel que discuté. – Adopté à l'unanimité</i>
---------------------	---

1.9 Formation des membres du CE

Mme Doré donne l'information en lien avec la formation obligatoire des membres. Certains membres demandent de recevoir les fiches en format papier. Ces dernières sont également disponibles en ligne. Les capsules sont à écouter par les membres qui ne l'ont pas fait par le passé. De plus, les membres qui ont déjà complété la formation n'ont pas à la suivre de nouveau mais peuvent le faire s'ils le souhaitent. Mme Doré indiquera à cet effet les capsules à écouter et les fiches à consulter pour chaque séance. Mme Lortie interroge la présidence suite à la réception d'un courriel de Monsieur Pleau. Mme Doré clarifie l'intention de ce message en informant les membres de la tenue de la séance prévue le 20 octobre en ligne alors que des éléments propres à la formation et au budget seront discutés. La présence à cette séance n'est toutefois pas obligatoire.

1.10 Budget de fonctionnement du CE

Mme Doré fait une lecture des grandes lignes du rapport financier. La rémunération du secrétariat n'est plus un élément discuté au sein du conseil alors que les frais ne sont plus compris dans le budget du conseil d'établissement. Le budget annuel de 620\$ est annoncé. À ce dernier, un budget provenant des surplus cumulés dans les dernières années de 2634\$ est ajouté. Malgré le surplus, Mme Doré réitère le caractère restrictif des dépenses possibles pour le budget. Mme Pedneault propose une formation offerte à l'ensemble des membres. Mme Duclos demande s'il est possible d'offrir une formation à tous les parents. La formation cependant est seulement accessible aux membres du conseil d'établissement. Il ne serait pas possible de reconduire les achats de collations pour remercier les membres du personnel enseignant, professionnel et du service de garde à l'occasion de la semaine qui leur est dédiée. Un retour sera fait sur ce point quand de nouvelles informations seront reçues.

<u>C.E.21-22-08</u>	<i>Il est proposé par ..., appuyée par Mme ..., d'adopter le budget de fonctionnement du CE tel que discuté. – Adopté à l'unanimité</i>
---------------------	---

1.11 Sorties et activités éducatives (document sur place)

Mme Doré présente les deux mesures ministérielles permettant de financer les activités et sorties éducatives, soit les mesures 15186- Sorties scolaires en milieu culturelle et 15230- Écoles inspirantes.

Comme certains degrés n'atteignent pas les montants alloués, il se peut que des sorties scolaires soient ajoutées plus tard dans l'année. Actuellement, la pénurie de chauffeurs d'autobus met un frein à l'organisation de certaines activités. Mme Bélair souligne une erreur dans l'identification des mesures pour les activités du premier cycle. Mme Duclos souligne également une erreur de frappe dans la légende alors qu'on devrait lire : « Mesure 15186 : sorties scolaires en milieu culturel (...) ».

<u>C.E.21-22-09</u>	<i>Il est proposé par Myriam Bérubé, appuyée par Mme Emmanuelle Goyette d'approuver les sorties et activités éducatives tel que discuté. – Approuvé à l'unanimité</i>
---------------------	---

1.12 Planification des contenus en orientation scolaire et professionnelle

Mme Doré fait la présentation de la planification des contenus en orientation scolaire et professionnelle qui s'adressent aux élèves du 3^e cycle. Le CE doit approuver la répartition des contenus entre les deux degrés du troisième cycle.

<u>C.E.21-22-10</u>	<i>Il est proposé par Mme Fannie Pedneault, appuyé par Mme Myriam Bérubé, d'approuver la planification des contenus en orientation tel que discuté. – Approuvé à l'unanimité</i>
---------------------	--

1.13 Planification des contenus obligatoires en éducation à la sexualité

Le conseil d'établissement doit approuver la planification des différents contenus prévus pour l'éducation à la sexualité. Ce sont des contenus obligatoires pour le primaire et facultatifs pour le préscolaire. La planification des contenus abordés dans les différents degrés est présentée. L'approbation de la répartition permet alors d'informer les parents de la tenue des activités prévues dans le cadre des cours d'éducation à la sexualité.

<u>C.E.21-22-11</u>	<i>Il est proposé par Mme Pascale Perron, appuyé par Mme Caroline Fortier, d'approuver la planification des contenus obligatoires en éducation à la sexualité tel que discuté. – Approuvé à l'unanimité</i>
---------------------	---

1.14 Budget initial 21-22 (document joint)

Mme Doré présente le budget initial 2021-2022. Elle précise les différentes catégories budgétaires en expliquant d'où proviennent les différents revenus et quelles sont les dépenses prévues

Mme Pedneault demande ce qui explique l'écart entre certaines allocations de la catégorie 100 en 2020-21 et en 2021-22. Mme Doré doit faire certaines vérifications et y reviendra à la prochaine séance.

C.E.21-22-12

Il est proposé par Fannie Pedneault, appuyée par M. Steeve Fortier, d'adopter le budget initial 21-22 tel que discuté. – Adopté à l'unanimité

1.15 Vente T-shirt-école

Mme Doré demande l'autorisation du conseil d'établissement de vendre des T-shirts aux nouvelles couleurs de l'école (nouveau logo). Les chandails seraient offerts à l'ensemble du personnel pour que les couleurs de l'école soient affichées lors des événements scolaires. La couleur du t-shirt serait rouge avec un prix estimé à 11\$ par chandail. Un chandail kangourou serait aussi offert au coût de 40\$.

C.E.21-22-13

Il est proposé par Mme Emmanuelle Goyette, appuyé par Mme Aline Bélair, d'approuver la vente de T-shirt-école au coût de 11\$ et du chandail au coût de 40\$ tel que discuté. – Approuvé à l'unanimité

1.16 Projet Hockey Polyvalente de L'Ancienne-Lorette

Mme Doré présente les grandes lignes du projet présenté par les représentants de la Polyvalente de L'Ancienne-Lorette. L'offre est de former une alliance entre les deux établissements. Deux formules sont offertes pour le programme. La première formule en est une parascolaire ou une équipe de 10-12 élèves de l'Étincelle serait formée. Cette équipe serait alors invitée à participer à 12 matchs. Ces parties auraient lieu en journée de préférence lors des pédagogiques, mais cela n'est pas assuré. Le coût estimé est de 620\$ par enfant. La deuxième formule propose des activités en dehors des heures de classe. Il en coûterait 2000\$ par élèves sans compter l'équipement par les familles. L'achat de chandails serait assumé par l'école avec des frais estimés à 2500\$. Les membres expriment des réserves en lien avec le fait que les élèves pourraient manquer plusieurs journées d'école avec la 1^{re} formule et aussi avec les coûts très élevés du projet.

Aucune proposition d'aller de l'avant n'est soumise. Ce projet ne sera donc pas offert aux parents de notre milieu.

Points faisant l'objet d'une information

1.17 Correspondance

Aucune correspondance

1.18 Questions des membres et du public

Questionnement pour la circulation et le stationnement aux abords de l'école

Monsieur Fortier souligne le travail du brigadier aux abords de l'école en mentionnant que ce dernier reçoit des rétroactions parfois irrespectueuses malgré ses interventions préventives. Mme Doré informe qu'un rappel de courtoisie et de respect aux abords de l'école sera fait aux parents par l'entremise de l'Info parents. Mme Bélair souligne que des voitures circulent rapidement aux abords de l'école et mentionne que plusieurs véhicules circulent rapidement dans le stationnement de la piscine alors que les barrières ne sont plus fermées. Mme Doré mentionne qu'une demande sera

adressée à la Ville pour que les barrières soient refermées. Une demande de surveillance policière sera aussi adressée.

1.19 Levée de l'assemblée

<u>C.E.21-22-14</u> =	<i>L'assemblée se termine à 21h32. Il est proposé par Mme Pascale Perron, appuyé par Mme Isabelle Duclos de lever l'assemblée– Adopté à l'unanimité</i>
--------------------------	---

Secrétaire de la réunion

Maude Fortier

Présidente

Geneviève Charest